

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
28 septembre 2023  
Date d'affichage  
28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le deux octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures et deux minutes précises,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL et Annick CUISNIER.

**Absents et excusés :**

Pascaline LEGENDRE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.  
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## DEMANDE DE SUBVENTION « FOND VERT » DEMOLITION DE LA FRICHE DU FRESNE 2023 - 57

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'annonce du 27 août 2022, effective depuis début janvier, par la première ministre Élisabeth Borne ; le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est destiné à financer des projets portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

A ce titre, nous avons décidé à la précédente séance de démolir le bâtiment du « Fresne » bâtiment en friche depuis le départ du service technique dans ses nouveaux locaux en 2018.

Ainsi, la création de la voie douce étant presque terminée, il y a lieu de démolir ce bâtiment contenant de l'amiante et de préparer le nouveau projet d'aménagement de logements comme prévu dans le PLUi.

Ce projet peut bénéficier d'une aide Fonds vert "recyclage foncier"

Parmi les dossiers lauréats accompagnés cette année en Sarthe, sont à mettre en avant la démolition et dépollution d'un hangar, d'une usine ou d'une ancienne crèche pour y construire des logements.

Monsieur le Maire présente donc le tableau financier ci-dessous.

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	3 458,00 HT
Fonds Européens (à préciser)	
Fonds Vert 80%	13 832,00 HT
FNADT	
Conseil Régional CTR	HT
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser) ADEME	HT
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	17 290,00 HT

Et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande d'aide Fonds vert « recyclage foncier » à hauteur de 80 %.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**VALIDE** le projet de démolition du bâtiment du Fresne.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à déposer une demande d'aide à hauteur de 80% soit 13 832 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout autre document nécessaire au suivi de ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

A circular official stamp of the Municipality of Torcé-en-Vallée (Sarthe) is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE TORCE EN VALLEE" and "(SARTHE)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.